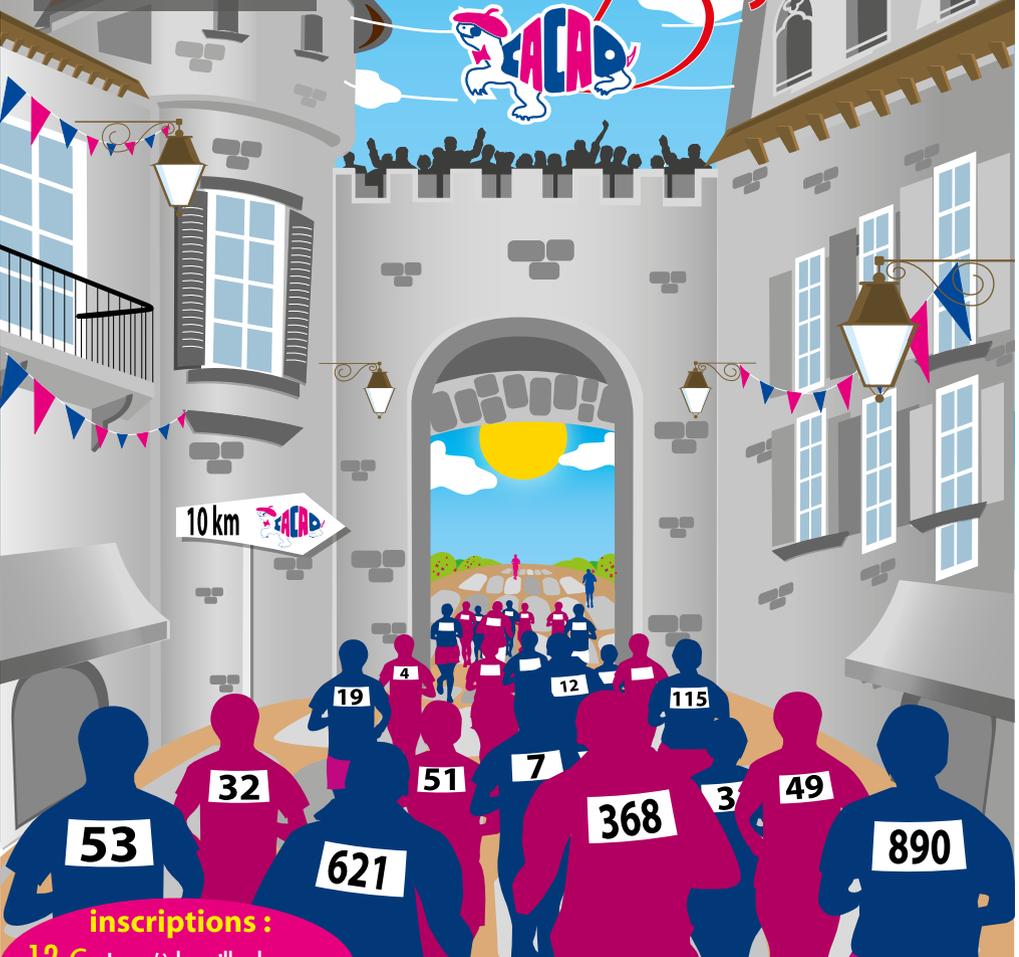


DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021

35^e COURSE DES REMPARTS

Bayonne

Départ 10h30



inscriptions :

12 € Jusqu'à la veille chez :

FOUL&ES - 85, Avenue de la Légion Tchèque - Le Forum - 64100 Bayonne
05 59 59 57 91 ou sur le site :

www.cacaobayonne.fr



Création & Impression - Flashcompo Bayonne

OVERSTIM'S
Nutrition sportive saine et performante

Pika

PROTEC FEU
PROTECTIONS
PROTEKL

PUM
PLASTIQUES
produits & solutions

tvpi

PYRÉNÉES-CRIZONO



SARL SALIMAS
Forge - Serrurerie - Portails
Clôtures - Découpes
Pilières de tôles
Anglet

SARHY MICHEL
ENTREPRISE DE PÉNURIE
• Antirouille • Antirivage • Antironges
• décoloration • peinture fluorure

webyc

SARRATIA

SEG-FAYAT
FAYAT

sepal

TELESECOURS
TARROUS & PARE

GOLF D'ARCANGLES

ULMA

UN PETIT COIN DE PARADIS

LANGLET

Bayonne
LABORAIRE-ANALYSE BAYONNE
Purifier et le sanglier

COPRA
Je suis et je suis

Maison Bâtiment
Atlantic
Boucau

EIFFAGE
Énergie systèmes

RENOSA

MONSIEUR MAX
LABORATOIRE

LM SOLUTIONS

mutami
Une vraie multirésilience santé sociétair

Mr.Bricolage
On peut comparer sur tout.

MATEBAT

Miral
AUTOCARS
Excursions Groupes

Côte Toit et Bois

Mathieu DUPUY
06 60 04 84 45

DOUBLE SECURITE

Juniya

DEZES

Océania Club
forme et bien-être

EDM
Idande
www.menusiserie-edm.fr
Tél: 05 58 55 51 58 - Mail: edm-ads@orange.fr

EZ KEKA
LABORATOIRE



RFM
89.4

EST 1994
FLASHCOMPO
Création graphique & Impression

MAGIC VERT
D'opozite

Angly

LCL
LABORATOIRE ET ANALYSE

foul&es
enjoy running

EIFFAGE
Construction

LE MAÏGIA RESTAURANT
L'âme des Gaspagnols des Pyrénées
05 59 15 29 57

EUSKAL PLANTXA

AGE D'OR SERVICES

Alain Martin
ARTISAN-CONSERVEUR DU SUD-OUEST

Eric Moleres
06 76 82 65 14

Cacaobayonne remercie tous les amateurs pour leur soutien permettant l'organisation de cette 35^{ème} course des remparts.

Certificat médical àagrafer ici

Numéro de dossard

35^e COURSE des REMPARTS de BAYONNE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom/Deitura/Apellido :
Prénom/Izena/Nombre :
Sexe H/Homme, Gizon, Hombre/ F/Femme, Ematzea, Mujer
Taille T-shirts : S M L XL
Année de naissance, Sor Urtea/ Ano de nacimiento :

Club/Talde/Sociedad :

N° de Licence sportive :
Fédération sportive :
Certificat Médical (date) :

Le certificat médical est obligatoire pour les concurrents non licenciés

Adresse/Zuzenbidea/Senas :
Ville/Herri/Cuidad : Code Postal :
État/Estatua/Estado :
VOTRE EMAIL :

Autorisation parentale OBLIGATOIRE pour les concurrents mineurs.

Je déclare avoir pris compte du règlement et autorise mon enfant mineur à participer à la 35^{ème} Course des Remparts de Bayonne le 26 Septembre 2021.

Signature du représentant légal,

La police d'assurance souscrite par l'organisation couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

En tant que non licencié, je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ce document sera conservé par l'organisation.

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur les dangers liés au caractère particulier de la course : risque de chutes sur passages en hauteur/ escaliers et tunnels.

Fait à le...../...../.....

Signature du concurrent,

35^e COURSE des REMPARTS de BAYONNE

RÈGLEMENT de la COURSE Départ le dimanche 26 septembre 2021 à 10h30

Adresse précise du départ : 14 Quater Rempart Lachepaillet 64100 BAYONNE

Article 1 : Le parcours mesure approximativement 10 kilomètres, avec quelques escaliers. La participation à la course est ouverte à tous, licenciés et non licenciés. L'âge minimum requis est de 16 ans fait dans l'année 2021 (pour s'inscrire il faut être né avant 2006).

Article 2 : Le droit d'inscription est de 12 euros par concurrent. Les inscriptions sont enregistrées en ligne à partir du site Internet du CACAO (cacaobayonne.fr) par la Société PYRENEES CHRONO à compter du 1er juillet 2021 ; clôture des inscriptions dans ce cas le samedi 25 septembre 2021 à 20h. Possibilité de s'inscrire également au magasin LES FOULEES à Bayonne du 1er Août au 25 septembre midi et au local du CACAO le samedi 25 septembre de 14h à 18h.

Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Article 3 : Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance qui couvre leur responsabilité civile, défense pénale et recours à l'exception de tout autre risque. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il convient aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 4 : Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter :

- soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA

- soit un Pass «J'aime courir» délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité au 26 septembre 2021.

- soit une licence sportive, en cours de validité au 26 Septembre 2021, délivrée par une fédération agréée, uniquement sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition

- soit un **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme).

Les organisateurs conserveront ce certificat. De plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Article 5 : Les organisateurs ont prévu un service médical assuré par un médecin et la Croix Rouge Française.

Article 6 : Les concurrents s'engagent au risque de se voir déclassés :

- à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les commissaires de course.

- à respecter les autres usagers de la voie publique.
- à épingler sur l'avant de leur maillot le dossard qui devra être apparent dans sa totalité y compris la marque de l'annonceur.

- à obéir aux injonctions des commissaires de course. En vertu du règlement de la CNCHS, il est précisé que le départ ne sera donné que si tous les concurrents portent un dossard.

Article 7 : Pendant l'épreuve, les règles du code de la route s'appliquent aux concurrents. L'accompagnement des concurrents par tout véhicule y compris vélo est réservé aux organisateurs.

Article 8 : Il est prévu un ravitaillement à mi-parcours ainsi que des boissons à l'arrivée.

Article 9 : Des douches seront mises à la disposition des participants au stade Jean-Dauger.

Article 10 : Le classement sera effectué, hors nouveau règlement de la FFA, de la manière suivante :

- Juniors et cadets : nés de 2002 à 2005

- Séniors et Espoirs : nés de 1982 à 2001

- Masters 1 : nés de 1981 à 1972

- Masters 2 : nés de 1971 à 1962

- Masters 3 : nés en 1961 et avant.

Article 11 : Un souvenir sous la forme d'un polo technique sera remis aux 900 premiers inscrits

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie énoncée dans l'article 10 recevront des trophées. De plus, des lots seront tirés au sort parmi les concurrents inscrits à la veille de la course.

Article 12 : Droit à l'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images qui sont prises à l'occasion de la course et sur lesquelles elles pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

Article 13 : Utilisation des données personnelles : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les données personnelles pour faciliter l'organisation des événements futurs de la Peña. Aucune donnée collectée ne sera vendue.

Article 14 : Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le présent règlement et le tracé de l'épreuve.

Article 15 : En cas d'annulation de la course pour des raisons non imputables à l'organisateur, les inscriptions ne seront pas remboursées.

Article 16 : La nature du terrain sur lequel est tracé le parcours ne permet pas la pratique des handisports concourant en fauteuil.

Article 18 : Les dossards seront à retirer soit au magasin LES FOULEES à Bayonne du mardi 21 septembre au samedi midi, soit au local du CACAO le samedi de 14h à 18h soit le jour de la course sur le site de départ à partir de 9h.

Article 19 : Le RGPD (Règlement Général pour la protection des Données) est traité directement par le site qui prend les inscriptions (Pyrenées Chrono).

Article 20 : En fonction de la situation sanitaire liée à la COVID les organisateurs se réservent le droit de demander à chaque participant un PASS SANITAIRE afin d'être en conformité avec les dispositions en vigueur prises par les Pouvoirs Publics.

NOM :

PRÉNOM :

NUMÉRO DE DOSSARD :

